

CONSERVATOIRE D'AGEN

TARIFS 2024/2025

AGEN (sur présentation d'une facture de moins de 3 mois)

E/finances/droits insc*/tarifs 2024 2025

TRANCHES	Eveil & Initiation GS - CP		Elève en cursus - Auditeur Parcours Personnalisé à partir du CE1	
	<u>1 spécialité</u> (musique OU danse)	<u>2 spécialités</u> (musique ET danse)	<u>1 spécialité</u> (musique OU danse)	<u>2 spécialités</u> (musique ET danse)
1 0 € à 350 €	171 €	235 €	249 €	329 €
2 351 € à 750 €			285 €	378 €
3 751 € à 1000 €			314 €	418 €
4 1001 € à 1500 €			348 €	464 €
5 1501 € et plus			391 €	528 €

EXTERIEUR

PAS DE TRANCHES	Eveil & Initiation GS - CP		Elève en cursus - Auditeur Parcours Personnalisé à partir du CE1	
	<u>1 spécialité</u> (musique OU danse)	<u>2 spécialités</u> (musique ET danse)	<u>1 spécialité</u> (musique OU danse)	<u>2 spécialités</u> (musique ET danse)
	268 €	320 €	594 €	800 €

50 % à partir du 2ème enfant

50 % sur la cotisation pour les inscriptions après les vacances d'hiver

AUTRES TARIFS

		AGEN	EXTERIEUR
ATELIER DE PRATIQUE COLLECTIVE / HIP HOP	x1	159 €	187 €
	x2	318 €	374 €
	x3	477 €	561 €
PRATIQUE D'UN 2ème INSTRUMENT		151 €	229 €
LOCATION D'UN INSTRUMENT		182 €	
JEUNE ENSEMBLE VOCAL / LA P'TITE COMPAGNIE / ENSEMBLE VOCAL / LAKANAL 11		136 €	
CHAM / ORCHESTRES / ENSEMBLE VOCAL ORATORIO / ENSEMBLE INSTRUMENTAL ADULTES "LEGATO"		76 €	

Mode de calcul du quotient familial pour les habitants d'AGEN uniquement

Le quotient familial est obtenu en divisant par 12 le revenu fiscal de référence de la famille auquel on ajoute le montant mensuel des allocations familiales. Ce résultat est divisé par le nombre de personnes au foyer pour obtenir la tranche.

Revenu fiscal de référence **2023** sur les revenus de **2022** + allocations familiales uniquement.

Exemple d'une famille avec 2 enfants

Revenu fiscal de référence = 36140 €

36140 € divisé par 12 mois = 3011 € par mois + 136 € d'allocations familiales pour 2 enfants = 3147 €

3147 € divisé par 4 personnes au foyer = 786 €

Cette famille est en Tranche 3

pass musique et danse : 50% sur le montant des droits d'inscription

- élève en éveil ou initiation si famille en tranche 1 ou 2

- élève en cursus musique et/ou danse résidant sur AGEN, âgé de 6 à 18 ans et bénéficiaire de l'allocation de rentrée scolaire